



Déclaration liminaire de la Cgt-Educ'Action CAPA du 30 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons dans cette instance au surlendemain de la 10^{ème} journée de mobilisation contre la réforme des retraites dont nous avons déjà dit à plusieurs reprises, dans plusieurs instances, ce que nous en pensions. Nous ne reviendrons donc pas sur le fond de cette réforme.

Nous tenons toutefois à souligner que la mobilisation reste toujours exceptionnelle, même après de nombreux jours de grèves, dans le contexte économique que nous savons tous·tes très difficile, en particulier pour les personnels de l'Éducation Nationale qui subissent une certaine paupérisation depuis des années.

Est-ce le fait que cette forte et longue mobilisation conserve toujours le soutien l'opinion publique qui autorise les autorités à tenter d'étouffer la contestation en intimidant les citoyens ? Nous tenons ici à exprimer notre profonde indignation face à la mise en garde à vue de notre collègue, de notre camarade, créateur et animateur du paillassou à l'effigie du Président, de la République que l'on voit dans toutes les manifestations depuis 5 années. « *Outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et provocation publique à la commission de crimes ou délits sans intention* » ! 7 heures de garde à vue et une perquisition du domicile, menottes aux poignets. C'est intolérable et inacceptable ! Tout notre soutien à Thomas face à cette dérive judiciaire. À toutes fins utiles, rappelons les propos de Nicolas Sarkozy dans un courrier adressé à Charlie Hebdo en 2007 : « Je préfère l'excès de caricature à l'absence de caricature ». Les autorités seraient bien inspirées de faire leur cette phrase et de stopper immédiatement toute poursuite.

En ce qui concerne la CAPA qui nous réunit aujourd'hui, à savoir les recours sur les avis finaux des rendez-vous de carrière, nous considérons que c'est un simulacre de paritarisme. En effet, parmi les 15 recours qui nous sont présentés, seuls 2 ou 3 seraient éventuellement à discuter. La majeure partie d'entre eux n'appelle, selon nous, aucune discussion : des collègues qui ont 9 items sur 11 évalués « excellents », les deux autres étant « très satisfaisants », se voient attribuer un avis « très satisfaisant », malgré la proposition de M^{me} la rectrice de leur donner « excellent ». Ce sont là, et vous le savez bien, les conséquences des contingents de chaque avis. N'obtiennent « excellent » non pas tous·tes celles et ceux qui le méritent, mais simplement le nombre d'agents pré-établi. En sortant de cette instance, si 2 avis auront été modifiés, c'est que 2 avis devaient être modifiés. Le paritarisme n'y aura été pour rien, soyons lucides. Heureusement que la motivation et l'investissement des collègues n'attend pas la gratitude de l'administration, mais une certaine amertume demeure forcément lorsque l'avis final tombe, trop souvent en décalage avec la réalité de l'implication de l'agent.

Au final, cette instance sera surtout l'occasion pour nous de dénoncer encore une fois ce PPCR et ses conséquences et de réaffirmer nos revendications pour une véritable revalorisation salariale garantissant l'égalité professionnelle par son attachement à un système égalitaire d'avancement automatique, par une promotion déconnectée de l'évaluation professionnelle, par une grille indiciaire de rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat de 18% depuis 2000 et reconnaissant les qualifications.